

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2024\1625
portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer un service minimum
d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé le jeudi 30 mai 2024 de
9h00 à 21h00 sur le département de la Seine-Saint-Denis

Liste des officines concernées

PHARMACIE MEDERIC	58 avenue MEDERIC	93160	NOISY-LE-GRAND
PHARMACIE CENTRALE DE LA VILLETTE	32 avenue JEAN JAURES	93500	PANTIN
PHARMACIE MONET	2 rue CLAUDE MONET	93400	SAINT-OUEN
PHARMACIE LA NIGELLE	144 rue ROGER SALENGRO	93700	DRANCY
PHARMACIE MONTREUIL	26 rue de PARIS	93100	MONTREUIL
PHARMACIE NORD PARISIEN	129 Boulevard JEAN MERMOZ	93380	PIERREFITTE-SUR-SEINE
PHARMACIE DU CENTRE	132 rue de MITRY	93600	AULNAY-SOUS-BOIS
PHARMACIE DE LA PROMENADE	5 promenade de LA BASILIQUE	93200	SAINT-DENIS
PHARMACIE MATAGA	72-74 rue de MEAUX	93410	VAUJOURS